

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-145

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le mercredi 24 juin, à 18h00, le Conseil de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lhuis, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 18 juin 2026 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 71 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 79

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Marie-Christine SEYTIER, Jean-Marc RIGAUD, Philippe BROYER, Jean-Pierre BLANC, Rémi CHRISTIN, Marine PELISSIER, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Elodie WIMMER, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMEGGIO, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Claire ANDRE, Emilie LAGRUT, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, Alexandre NANCHI, Yann GOAZIOU, Walter COSENZA, Jérôme GANDON, Patrice MARTIN, Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Fabien THOMAZET, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Lionel CHAPPELLAZ, Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Florence RIESSER, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Pascal VETTARD, Pascale VERSAUD, Morgan CORNEFERT, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Philippe BERTRON, Nathalie NOUET, Eric BEAUFORT

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Stéphanie PARIS (à Liliane FLACON), Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Eric MAITRE (à Denis JACQUEMIN), Estelle GROSCLAUDE (à Clément TARPIN-LYONNET), Gaël ALLAIN (à Emilie LAGRUT), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Alexia MACREZ (à Yann GOAZIOU)

Étaient excusés et suppléés : François COUROUBLE (par Danièle MAUFFREY)

Était excusé : Françoise GARIBIAN, Eric GAILLARD, Cécile VIGIER

Étaient absents : Serge GOMES, Lionel KLINGLER, Nazarello ALONSO

Objet : Régularisation et attribution complémentaires de subventions aux associations dans le domaine du sport et de la culture

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

Vu l'appel à projets culture de 2026,

Vu les délibérations n°257-2025 du 19/12/2025 et n°051-2026 du 23/02/2026,

Au niveau du sport, M. Jean-Pierre GAGNE, vice-président, rappelle que la Communauté de communes intervient, dans le domaine du sport et de la culture, dans le

cadre « d'aides dans les domaines du sport et de la culture aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national ».

Parmi les différentes aides, la CCPA soutient les qualifications des clubs à hauteur de 500€.

Dans ce cadre, une aide a été votée par délibération du 16/12/2025 à l'association « Club Twirling Bâton » qualifiée à la finale nationale 3 du championnat de France twirling bâton artistique pour un montant de 500 euros. Suite à une erreur dans le nom de l'association bénéficiaire, il convient de le modifier. L'aide est à octroyer à l'association « Les muguets blancs de Leyment » dont le SIRET est 448 021 733 00010.

Pour ce début d'année 2026, une demande de soutien a été formulée par l'association « Loyettes Karaté Club », pour la qualification d'un adhérent aux championnats de France Kata cadet individuel, du 11 au 12 Avril 2026. Aussi, il est proposé d'honorer cette demande à hauteur de 500 euros.

Parmi les différentes aides, la CCPA peut également apporter une aide pour du sponsoring sportif.

La CCPA a reçu une demande de sponsoring de la part de l'association « Ambérieu marathon » pour la participation d'une adhérente aux Jeux européens des greffés, du 21 au 27 Juin 2026 à Arnhem. Il est proposé d'honorer cette demande à hauteur de 500 euros.

Au niveau de la culture, M. Jean-Pierre BLANC, membre du bureau chargé de la culture, rappelle la délibération du 23 Février 2026 octroyant des aides dans le domaine de la culture, notamment à l'association « Rock Runners » pour 25 000€. Conformément au décret n°2001-495 du 6 Juin 2001, il convient d'établir une convention pour toute subvention dépassant 23 000€ annuel et sollicite l'accord du conseil à cet effet, ce point n'ayant pas été précisé dans la délibération initiale.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PRECISE que la subvention de 500€ votée pour la participation à la finale nationale 3 du championnat de France twirling bâton artistique est accordée à l'association « Les muguets blancs de Leyment »

- ACCEPTE de verser les subventions suivantes :

- | | | |
|--|---|-------|
| ➤ Loyettes Karaté Club (qualification) | : | 500 € |
| ➤ Ambérieu marathon (sponsoring) | : | 500 € |

- **AUTORISE** le président, ou l'élu ayant reçu délégation, à signer la convention d'attribution correspondante avec l'association « Rock Runners » pour l'organisation du festival Sylak Open Air.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 02/07/2026

Publiée

Le Président, Jean-Louis GUYADER

06 JUL. 2026

**Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN**

